

Eau potable – Eau d’irrigation

L’approvisionnement en eau, provenant du bassin de la Morge, diminue sensiblement.

Cette situation problématique nous oblige aujourd’hui à prendre des mesures de gestion économique de l’eau d’arrosage.

Afin de prévenir des problèmes nécessitant des dispositions plus strictes, allant vers l’interdiction d’arrosage,

**nous vous invitons à restreindre au strict nécessaire
l’utilisation de l’eau,**

en limitant l’arrosage des pelouses et prairies ainsi que le lavage des véhicules.

Des contrôles seront effectués en collaboration avec notre police communale.

Cette annonce prend effet immédiatement et pour une durée indéterminée. Si cette situation de sécheresse devait durer, des mesures de restriction et de rationnement sectorielles seront envisagées.

Nous vous remercions de votre compréhension, ceci pour le bien-être de tous les habitants de notre Commune.

Savièse, le 19 juillet 2022

Administration communale